



Déclaration revenus défunt/renonciation succession

Par Vivi1973

Bonjour,
suite au décès de ma mère intervenu en août 2024, j'ai fait les démarches afin de déclarer son décès auprès de son bailleur, des différents organisme de retraites, sécu, caf et administration fiscale.
ma mère ayant beaucoup de dettes, j'ai également demandé une renonciation à sa succession pour moi et mes enfants.
Les Finance Publiques ont adressé un courrier à l'attention des proches avec une note expliquant les démarches fiscales à effectuer. N'étant plus héritière je souhaitais avoir confirmation que je n'avais aucune démarche à faire en lien avec des déclarations de revenus de ma mère ni de déclaration de succession. J'ai déposé aux Trésor public du domicile de ma mère, le courrier reçu du tribunal de renonciation à succession.
Merci de votre éclairage.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez renoncé à la succession, aucune démarche fiscale ne vous concerne plus.
Mais si vous avez des enfants mineurs, il faudra obtenir l'accord du juge des tutelles pour valider leur renonciation également.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F905]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F905[/url]